

# Votre régime santé et prévoyance en chiffres en 2024

Synthèse du rapport sur les comptes - Exercice 2024 [prevoyancepharma.com](http://prevoyancepharma.com)



**Ce document présente la synthèse des comptes 2024 du régime santé et prévoyance des salariés de l'industrie pharmaceutique qui ont été approuvés par le comité paritaire de gestion en date du 27 mai et du 25 juin 2025.**

**Un régime de frais de santé et de prévoyance toujours en bonne santé financière grâce aux réserves constituées et aux produits financiers générés par les provisions.**

**En ce qui concerne le régime frais de santé,** au 31/12/2024 le régime compte environ 73 000 salariés et près de 69 000 ayants droit.

**Les taux de cotisations du régime RPC sont restés stables au 01/01/2024** (taux inchangés depuis l'exercice 2012), et ce, malgré les évolutions réglementaires et conventionnelles qui augmentent les charges des complémentaires santé et notamment :

- la réduction du remboursement de la Sécurité sociale en soins et prothèses dentaires à compter du 15 octobre 2023 et une compensation intégrale par le régime RPC
- l'augmentation du tarif des consultations du secteur 1 et des médecins signataires du dispositif OPTAM à compter du 1<sup>er</sup> novembre 2023
- l'évolution du dispositif « Mon soutien Psy » avec une augmentation du prix des consultations (dorénavant 50 €) et du nombre de consultation remboursés (12 en lieu et place de 8)
- et l'augmentation de certains tarifs des professions paramédicales.

Les résultats santé 2024 restent déficitaires mais sont en légère amélioration par rapport à 2023.

**Le pilotage du régime via les réserves permet de maintenir les taux de cotisations pour 2025. Au 31/12/2024, la réserve générale santé représente 38,2 % des cotisations nettes du régime des salariés.**

La cotisation du régime RS a, quant à elle, été augmentée de 20 %, et ce, afin de prendre en compte la mise en place de la garantie implant à hauteur de 600 € dans la limite de 3 par année civile et par bénéficiaire.

**En ce qui concerne la Prévoyance,** pour la première fois depuis 5 ans, le risque arrêt de travail est équilibré. Le risque décès reste excédentaire. Le compte prévoyance RPC+RS dégage un résultat de 8,2 M€ en 2024 ce qui permet d'alimenter les réserves prévoyance.

Les réserves représentent au 31/12/2024 environ 78 % des cotisations nettes, celle-ci permettant de faire face aux fluctuations de risques et aléas inhérents à la prévoyance.

Les actions du Haut degré de solidarité ont permis de financer des aides et d'alimenter le fonds collectif santé destiné à pré-financer une partie de la cotisation santé pour les anciens salariés dont le revenu de remplacement à la retraite est inférieur à 31 200 € par an et qui ont bénéficié d'un abondement majoré en 2024.

## Faits marquants 2024

**Les taux de cotisations santé et prévoyance sont restés inchangés et ce malgré les désengagements du régime de base pour le régime santé, en particulier sur le dentaire.**

**Le compte prévoyance est excédentaire (+ 8,2 M€). Le compte santé est déficitaire mais s'améliore légèrement (perte de -2,4 M€ contre -3,1 M€ en 2023). Les 2 régimes bénéficient toujours de réserves et de produits financiers qui permettent de piloter les 2 dispositifs de manière sereine.**

**Suite à la mise en concurrence relative à la recommandation, les partenaires sociaux de la branche ont renouvelé, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025, l'apport pour assurer le régime frais de santé et avec Axa pour assurer le régime prévoyance pour les 5 prochaines années.**

## Régime des salariés



### Cotisations

67,08 M€ en prévoyance

69,17 M€ HT en santé

2,87 M€

pour le Haut degré de solidarité



### Charges de prestations

63,99 M€ en prévoyance

66,78 M€ en santé

2,67 M€

pour le Haut degré de solidarité



### Réserves

49,99 M€ en prévoyance

24,57 M€ en santé



835 groupes d'entreprises adhérentes



68 897 salariés en santé  
68 838 ayants droit de salarié  
2 998 salariés bénéficiaires de la portabilité  
72 245 salariés en prévoyance

Les données présentées dans le document se réfèrent à l'exercice 2024 pour le régime professionnel conventionnel (RPC) et le régime supplémentaire (RS) des salariés de l'industrie pharmaceutique.

# Régime prévoyance (décès - incapacité - invalidité)

## Décès



**25,24 M€ de cotisations**



**17,29 M€ de charges de prestations**

### La couverture décès a permis de verser en 2024 :

- 140 capitaux décès dont 84 suite au décès d'un salarié, 56 suite au décès d'un conjoint ou d'un enfant ou d'un parent à charge
- Des rentes éducation pour 108 enfants
- Des rentes de conjoints pour 24 conjoints

## Incapacité - invalidité



**41,84 M€ de cotisations**



**46,71 M€ de charges de prestations**

### Au titre de l'arrêt de travail, étaient bénéficiaires de prestations au 31 décembre 2024 :

- 3 457 assurés au titre de l'incapacité temporaire ou de l'invalidité dont 1 275 au titre d'un arrêt de travail 2024

## Comptes 2024

**La garantie décès présente toujours un excédent**, le régime se caractérisant par une fréquence décès au-dessous de la moyenne.

**La garantie arrêt de travail affiche un excédent, pour la première fois depuis 2018**, en tenant compte des produits financiers. La charge de prestations est supérieure aux cotisations nettes de la garantie arrêt de travail, mais les produits financiers compensent ce déficit.

**Globalement, les résultats techniques sont positifs à hauteur de 8,20 M€.**

### Frais de gestion et d'assurance

Ils s'établissent à :

- Frais de cotisation : 4,5 % des cotisations nettes de taxes

Par ailleurs sont comptabilisés des :

- Frais de versement des prestations périodiques de 3 % des prestations
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,17 % des cotisations nettes de taxes

| Compte prévoyance (RPC+RS) en M€ | Décès   | Incapacité - Invalidité | Total prévoyance |
|----------------------------------|---------|-------------------------|------------------|
| Cotisations (hors HDS)           | 25,24   | 41,84                   | 67,08            |
| Frais de gestion et d'assurance  | - 1,17  | - 3,55                  | - 4,73           |
| Cotisations nettes de frais      | 24,07   | 38,28                   | 62,35            |
| Prestations versées              | - 13,38 | - 53,69                 | - 67,06          |
| Provisions au 01/01              | 47,45   | 279,65                  | 327,10           |
| Provisions au 31/12              | 51,36   | 272,66                  | 324,03           |
| Charge de prestations            | - 17,29 | - 46,71                 | - 63,99          |
| Produits financiers              | 1,40    | 8,45                    | 9,85             |
| Résultats technique et financier | 8,17    | 0,03                    | 8,20             |

Au 31 décembre 2024, le régime prévoyance dispose de 49,99 M€ de réserves, soit 0,78 % des cotisations de l'année.

| Réserves prévoyance                       | en M€   |
|---|---------|
| Réserves d'ouverture                      | 41,56   |
| Résultat de l'année                       | 8,20    |
| Produits financiers nets                  | 0,73    |
| Dotation à la marge de solvabilité        | - 0,38  |
| Frais d'honoraires et promotion du régime | - 0,12  |
| Réserves prévoyance au 31/12/2024         | 49,99   |
| en % des cotisations (hors HDS)           | 74,53 % |

### MONTANT DES RÉSERVES AU 31/12 (EN M€)

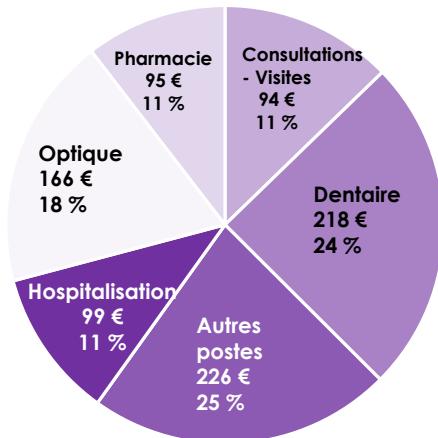


# Régime santé (maladie - chirurgie - maternité) des salariés

Le remboursement moyen a évolué d'environ 3,9 % entre 2023 et 2024, 898 € en 2024 contre 865 € en 2023.

Le poids des remboursements par grand poste est relativement stable avec notamment les postes dentaires (de manière surprenante étant donné le désengagement SS) et optiques qui représentent toujours respectivement 25 % et 20 % environ des prestations santé, et la part des consultations et visites, de la pharmacie et de l'hospitalisation autour de 10 %.

Le poids des autres postes composés des analyses, radiologie, auxiliaires médicaux, appareillage, médecine douce et prothèses auditives représentent également près d'un quart des prestations.



**En moyenne chaque assuré a bénéficié de : 898 € de remboursements sur l'année**

**575 € pour l'assuré  
323 € pour les ayants droit à charge**

**69,17 M€ de cotisations**



**66,78 M€ de charges de prestations**



Les résultats 2024 des régimes santé affichent des P/C à hauteur de

- Pour le RPC : 104,3 %, en légère amélioration par rapport au P/C 2023, 105,3 %
- Pour le RS : 94,8 %, également en légère amélioration par rapport au P/C 2023, 96,3 %

Les remboursements du régime RPC ont augmenté (de manière contenue : +3,4 % à effectif constant) du fait des déremboursements du régime de base sur le dentaire et des revalorisations des bases tarifaires pour certains acteurs, médecins et profession paramédicale. Les garanties du régime RS ont évolués avec l'ajout de la garantie implant, évolution qui s'est accompagnée d'une augmentation de 20 % des cotisations.

## Frais de gestion et d'assurance du RPC et RS

Les frais de gestion et d'assurance s'établissent à :

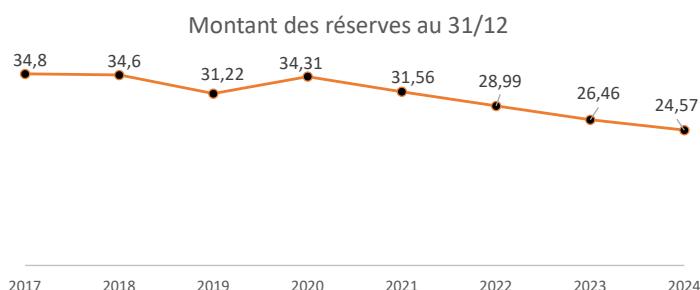
- Frais de cotisation : 6,40 % des cotisations nettes de taxes
- Frais de versements de prestations périodiques : 3,30 € par assuré
- Frais de promotion et de suivi technique et juridique du régime : 0,16 % des cotisations nettes de taxes

soit au total 6,9 % des cotisations nettes de taxes

| Compte santé (RPC+RS)               | en M€   |
|-------------------------------------|---------|
| Cotisations HT                      | 69,17   |
| Frais de gestion et d'assurance     | - 4,78  |
| Cotisations nettes de frais         | 64,39   |
| Prestations et variation provisions | - 66,78 |
| Résultats techniques et financiers  | - 2,39  |

Au 31 décembre 2024, le régime dispose de 24,57 M€ de réserves, soit 38 % des cotisations HT de l'année.

| Réserves santé                     | en M€  |
|------------------------------------|--------|
| Réserves d'ouverture               | 26,46  |
| Résultats de l'année               | - 2,39 |
| Produits financiers nets           | 0,49   |
| Réserves santé au 31/12/2024       | 24,57  |
| en % des cotisations HT (hors HDS) | 38 %   |



# Haut degré de solidarité

**Les cotisations HDS s'élèvent à près de 2,9 M€ en 2024.**

Elles sont utilisées pour financer les aides (aides aux aidants, aides en cas de coup durs, actions de prévention ainsi que les nouveaux services Hospiway et C'Evidentia) et alimenter le fonds collectifs santé, qui s'élève à 38,28 M€ à fin 2024.

Le fonds collectif permet d'alimenter la réserve de couverture, lorsque qu'un salarié part en retraite et adhère au régime des anciens salariés.

Si le solde HDS est positif, il alimente le fonds social qui permet de verser des aides complémentaires sur l'étude de dossier. S'il est négatif, le déficit est financé par le fonds social dans la limite de son montant.

| Compte HDS                        | en M€  |
|-----------------------------------|--------|
| Cotisations                       | 2,87   |
| Frais de gestion                  | - 0,13 |
| Dotation au fonds collectif santé | - 2,44 |
| Prévention et services            | - 0,22 |
| Aides (coups durs, aidant)        | - 0,18 |
| Variation de provisions           | 0,02   |
| Dotation au fonds social          | - 0,08 |
| Produits financiers               | 0,00   |
| Solde                             | 0      |

| Fonds collectif santé                      | en M€        |
|--|--------------|
| Fonds au 01/01/2024                        | 37,48        |
| Alimentation du fonds collectif            | 2,44         |
| Dotation à la réserve de couverture        | - 3,04       |
| Frais de gestion                           | - 0,08       |
| Produits financiers                        | 1,20         |
| <b>Fonds collectif santé au 31/12/2024</b> | <b>38,28</b> |

| Fonds social                               | en M€  |
|--|--------|
| Fonds au 01/01/2024                        | 1,26   |
| Alimentation / Reprise du fonds par le HDS | - 0,08 |
| Aides du fonds social                      | - 0,02 |
| Variation de provisions                    | 0,00   |
| Produits financiers                        | 0,04   |
| Fonds social au 31/12/2024                 | 1,20   |

## Perspectives 2025 et 2026

APGIS et AXA ont vu la confiance des partenaires sociaux renouvelée au titre des recommandations santé et prévoyance, à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2025.

Les cotisations santé et prévoyance 2025 des salariés sont restées inchangées, malgré les évolutions réglementaires ayant impacté les dispositifs de branche tant en santé qu'en prévoyance.

Les dispositifs du Haut degré de solidarité ont été améliorés en 2025 au titre

- des troubles de l'orientation et de l'alimentation
- des dépistages
- des aidants et coups durs

**A compter du 1<sup>er</sup> janvier 2026,**

Les cotisations santé et prévoyance seront revues à cotisations globales constantes, la cotisation santé étant majorée de 0,08 points sur la part exprimée en % du salaire tandis que la cotisation prévoyance sera réduite de 0,08 points sur les salaires.

Par ailleurs, des aménagements du régime de base seront probablement mis en œuvre pour réduire le déficit de l'Assurance maladie avec des impacts à prévoir sur les régimes santé et prévoyance.

## Précisions sur le contrat santé - frais médicaux au titre du RPC et RS\*

« Le ratio entre le montant des prestations versées pour le remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des prestations correspondant à ces garanties. »

**Il s'élève à 98 % au titre de l'exercice 2024.**

« Le ratio entre le montant total des frais de gestion au titre du remboursement et l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident et le montant des cotisations ou primes afférentes à ces garanties représente la part des cotisations ou primes collectées, hors taxes, par l'organisme assureur au titre de l'ensemble des garanties couvrant le remboursement ou l'indemnisation des frais précités, qui est utilisée pour le versement des frais de gestion. »

**Il s'élève à 6,9 % au titre de l'exercice 31/12/2024.**

« Ces frais de gestion recouvrent l'ensemble des sommes engagées pour concevoir les contrats, les commercialiser (dont le réseau commercial, le marketing, les commissions des intermédiaires), les souscrire (dont l'encaissement des cotisations, la gestion du tiers payant, l'information client, l'assistance, les services, les prestations complémentaires), c'est-à-dire accomplir toutes les tâches incombant à l'organisme assureur dans le respect des garanties contractuelles. »

\*conformément à l'arrêté du 6 mai 2020

Ce document d'information constitue la synthèse du rapport sur les comptes établi chaque année en application de l'article 15 de la Loi n°89-1009, dite «Loi Evin» et qui répond aux exigences de l'arrêté du 6 mai 2020 « précisant les modalités de communication par les organismes de protection sociale complémentaire des informations relatives aux frais de gestion au titre des garanties destinées au remboursement et à l'indemnisation des frais occasionnés par une maladie, une maternité ou un accident».

Le rapport complet est disponible sur l'espace entreprise APGIS ou sur [www.prevoyancepharma.com](http://www.prevoyancepharma.com)



APGIS - Institution de prévoyance agréée par le Ministère chargé de la Sécurité sociale sous le n°930, régée par les articles L931-1 et suivants du Code de la Sécurité sociale. SIREN N°304 217 904 - Siège social : 12 rue Massue - 94684 VINCENNES cedex - [www.apgis.com](http://www.apgis.com)



AXA France Vie Société Anonyme au capital de 487 725 073,50 euros - 310 499 959 R.C.S. NANTERRE - AXA France IARD Société Anonyme au capital de 214 799 030 euros - 722 057 460 R.C.S. NANTERRE - Entreprises régies par le Code des assurances - Sièges sociaux : 313, Terrasses de l'Arche - 92 727 NANTERRE CEDEX